



AMÉNAGEMENT DE LA ZAC PRESQU'ÎLE – VILLE DURABLE ET SANTE GRENOBLE (38)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : SEM INNOVIA
Lieu : GRENOBLE (38)
Superficie : 250 ha
Montant des travaux (HT) : non précisé

ÉQUIPE PROJET

Architecte en chef / Paysagiste : ATELIER CHRISTIAN DE PORTZAMPARC (ACDP) / PENA PAYSAGES
Bureaux d'études : MANASLU.ING CMDL (mandataire) / TERRE ECO / MEDIECO / SETIS

MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale de l'Aménagement

RÉALISATION

Début de la mission : 2010 (renouvelée en 2018)
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : en cours / à venir



DONNÉES DU SITE

Située à la confluence du Drac et de l'Isère, le secteur de la Presqu'île de Grenoble était à l'origine exclusivement scientifique et tertiaire. Déployé sur une superficie totale de 250 ha, tout en étant situé à proximité immédiate du centre-ville, le site bénéficie d'un potentiel très intéressant de développement urbain. Il dispose de plus de ressources naturelles (soleil, eau, paysage) qui lui confèrent la capacité à créer un quartier durable à forte qualité d'usage.

PROJET

L'opération s'inscrit dans le développement d'un nouveau quartier caractérisé par une très grande mixité fonctionnelle (logements, tertiaire, enseignement R&D). Le projet est labellisé ECoCité « Ville de Demain » et bénéficie d'une démarche innovante sur la qualité d'usage, l'énergie et le développement durable. Il fait l'objet d'une conception « bas carbone » par la construction de bâtiments performants et une exploitation géothermique globale innovante de la nappe phréatique garantissant performance thermique et préservation du milieu.

MISSION

- Élaboration du cahier des prescriptions énergétiques, environnementales et de santé de la ZAC
- Suivi de la qualité environnementale des projets de construction
- Études de solutions énergétiques innovantes (géothermie sur nappe avec réseau de rejet mutualisé à l'Isère)
- Accompagnement des dispositifs ÉcoCité « Ville de Demain » et CityZEN « Smart City »

ENJEUX

- Réduire l'impact environnemental et carbone de l'aménagement
- Limiter les besoins énergétiques et favoriser la production locale d'énergie renouvelable
- Anticiper la réglementation thermique RE2020 par la réalisation de bâtiments exemplaires (RT2012-30%)
- Concilier densité urbaine, santé des usagers, qualité d'usage et préservation du milieu
- Développer une mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle